

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2020

**Président** : Monsieur Didier Bazin

**Présents** : MM Jean-Michel Napieray, Jean-Christophe Pavy, Aurélie Thirion, Aline Reichenbach, Tristan Leroux, Dominique Masson.

**Absents excusés** : MM Nicolas Monlezun, Patricia Thiriez, Fatma Herouali, Philippe Vasseur donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel Napieray.

**Secrétaire de Séance** : Madame Aurélie Thirion

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **Compte Administratif 2019**

Monsieur le maire fait une présentation des comptes de l'exercice 2019.

	Dépenses 2019	Recettes 2019
Investissement	53 432,10 €	84 054,01 €
Fonctionnement	215 389,63 €	217 325,94 €
Total :	268 821,73 €	301 379,95 €

Résultat de Clôture 2018 : 112 653,47 €uros

Résultat de clôture 2019 : 145 211,69 €uros

Après débat et explication, Monsieur Jean-Michel Napieray, doyen d'âge, fait voter les comptes 2019.

Le compte administratif est adopté par 7 voix pour et une abstention.

#### **Modification des statuts du SESV :**

Le 1<sup>er</sup> janvier 2020, Grand Soissons Agglomération et la Communauté de Communes Retz en Valois ont pris la compétence « eau potable » sur leur territoire.

A cette date, elles se substituent à leurs communes membres au sein du comité syndical du SESV (Syndicat des Eaux du Soissonnais et du Valois).

La composition du SESV est la suivante :

La communauté d'Agglomération Grand Soissons Agglomération en représentation-substitution de 11 de ses communes membres,

La communauté de Communes de Retz en Valois en représentation-substitution de 38 de ses communes membres

Les communes membres des communautés de communes du canton d'Oulchy le Château et de la communauté de communes du Val de l'Aisne.

La SESV, jusqu'alors syndicat de communes, devient donc un syndicat mixte fermé (communes + EPCI).

Cette modification entraîne donc la modification des statuts du syndicat.  
A noter que chaque établissement disposera d'un nombre de délégués dont détenaient les communes avant la substitution.

En conséquence,

***Vu la délibération du 12 février 2020 du Syndicat des Eaux du Soissonnais et du Valois portant notification des statuts,***

***Après en avoir délibéré,***

***Le Conseil Municipal, APPROUVE à l'unanimité les modifications des statuts du SESV***

**Questions diverses :**

Le point est fait sur l'organisation des tours de garde pour les prochaines élections municipales des 15 et 22 mars 2020.